

Chez Harmonie Mutuelle, nous mutualisons les risques, pas les données personnelles

## 8 DOMAINES D'ENGAGEMENT FORTS



Des engagements complets d'un dispositif de contrôle interne, basé sur :

- ▶ Une surveillance continue (contrôle permanent)
- ▶ Un plan d'audit pluriannuel (contrôle périodique)



### 1 LA GOUVERNANCE DES DONNÉES SELON HARMONIE MUTUELLE

Un cadre de gouvernance dédié autour d'un acteur-clé, le Responsable Protection des Données.

#### LES MISSIONS DU DPO

- ▶ **VÉRIFIER** la conformité des activités de traitement de données vis-à-vis du RGPD
- ▶ **ASSISTER** les directions de la mutuelle dans l'analyse des impacts sur la vie privée des traitements ou des projets
- ▶ **COOPÉRER** avec la CNIL
- ▶ **HIÉRARCHISER** les risques d'atteinte à la vie privée
- ▶ **ÉLABORER ET TENIR** le registre des traitements de données à caractère personnel
- ▶ **INFORMER ET CONSEILLER** les dirigeants de la mutuelle

Pour assurer ses missions, le DPO travaille en étroite collaboration avec :

- ▶ Le Responsable de la Sécurité du Système d'Information
- ▶ Le Responsable Risques Opérationnels et Conformité
- ▶ Le Chief Data Officer

### 2 LA COLLECTE DES DONNÉES

Nous ne collectons que les données nécessaires à l'accompagnement de nos adhérents et bénéficiaires.



### 3 L'UTILISATION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

Nous traitons les données personnelles uniquement dans le cadre de finalités légitimes ou légales pour...

- ▶ **ASSURER** efficacement nos missions
- ▶ **COMMUNIQUER** avec nos adhérents ou bénéficiaires
- ▶ **REPLIR** nos obligations légales et réglementaires et servir nos intérêts légitimes
- ▶ **AMÉLIORER** nos produits services ou en créer de nouveaux, sur la base de modèles statistiques anonymes
- ▶ **PROPOSER** un accompagnement personnalisé
- ▶ **OFFRIR** une expérience optimale et sécurisée sur nos espaces en ligne et applications

Combien de temps conservons-nous les données ?

- ▶ Le temps nécessaire à la réalisation des différentes finalités décrites ci-dessus et dans le respect des différentes dispositions légales (normes pour le secteur assurance).

### 3 LES DONNÉES DE SANTÉ

Nous nous engageons à ne pas traiter les données de santé de nos adhérents et de leurs bénéficiaires à des fins commerciales ou nuisibles à leurs intérêts.

- ▶ Ces données sont nécessaires à l'exécution du contrat d'assurance
- ▶ En aucun cas, ces données ne sont utilisées pour moduler nos tarifs de façon individualisée pour les garanties de complémentaires santé que nous assurons.

Le recours à des formalités médicales reste toutefois légitime pour la souscription d'autres offres distribuées par la mutuelle (couvertures décès, incapacité/invalidité, assurance emprunteur...) Le cas échéant les données de santé traitées dans ce cadre bénéficient d'une protection renforcée.

### 5 L'USAGE COMMERCIAL DES DONNÉES

Nous nous engageons à respecter les choix des adhérents et de leurs bénéficiaires en matière de communication et de prospection commerciale

- ▶ Les données collectées dans le cadre de l'utilisation de nos contrats services nous permettent d'améliorer nos offres et nos services
- ▶ Les bases statistiques que nous constituons et utilisons sont anonymes

### 6 LE TRANSFERT DES DONNÉES

Nous ne communiquons aucune donnée personnelle à des tiers en dehors du cadre contractuel et sans le consentement des personnes concernées.

#### LES DONNÉES SONT UNIQUEMENT DESTINÉES

- ▶ Aux personnels habilités
- ▶ Aux éventuels sous-traitants missionnés
- ▶ Aux partenaires et organismes professionnels dont l'intervention est prévue contractuellement
- ▶ Aux organismes officiels et aux autorités administratives ou judiciaires

Nous maintenons un niveau de sécurité adéquat tout au long de la chaîne de traitement.

- ▶ En aucun cas, les données personnelles que nous collectons ne font l'objet d'un transfert à titre onéreux auprès de tiers.

Lorsqu'un transfert de données à caractère personnel est prévu contractuellement, nous nous engageons à vérifier qu'un niveau de sécurité adéquat est garanti et maintenu par tous nos partenaires, sous-traitants et prestataires, afin d'assurer la protection de ces données.

### 7 LA PROTECTION ET LA CONFIDENTIALITÉ DES DONNÉES

Nous prenons toutes les mesures techniques nécessaires pour assurer la confidentialité et l'intégrité des données de nos adhérents et de leurs bénéficiaires

- ▶ Une organisation dédiée à la sécurité des systèmes d'information



- ▶ Le Responsable de la Sécurité des Systèmes d'Information (RSSI)
- ▶ + 1 équipe dédiée
- ▶ + 1 équipe de sécurité opérationnelle
- ▶ + les chefs de départements en charge du système d'information
- ▶ + l'ensemble des collaborateurs d'Harmonie Mutuelle, régulièrement sensibilisés aux bonnes pratiques en matière de sécurité

- ▶ Des mesures organisationnelles et techniques de sécurité adaptées pour assurer la confidentialité et l'intégrité des données personnelles

- ▶ Une gestion réactive et transparente des incidents de sécurité

### 8 LES DROITS DES PERSONNES CONCERNÉES

Nous respectons strictement la réglementation qui définit les droits des personnes concernées par les traitements de données à caractère personnel

- ▶ Droits d'accès
- ▶ Droit de rectification
- ▶ Droit à l'effacement
- ▶ Droit à la limitation du traitement
- ▶ Droit d'opposition
- ▶ Droit de retirer son consentement
- ▶ Droit à la portabilité des données
- ▶ Droit de définir des directives relatives la gestion des données après le décès

### UNE CONFÉRENCE DE CONSENSUS POUR DÉFINIR LA GOUVERNANCE DE LA DONNÉE

Afin de répondre au mieux aux enjeux posés par la gestion des données, Harmonie Mutuelle a choisi d'organiser une démarche participative, dite conférence de consensus. Aboutissement de ce travail, Harmonie Mutuelle s'engage en se dotant d'une charte éthique de données.

Encore une preuve du pouvoir du collectif



#### NOTRE RESPONSABLE PROTECTION DES DONNÉES EST À VOTRE DISPOSITION

- Harmonie Mutuelle - Service DPO  
29 quai François Mitterrand  
44273 Nantes Cedex 2
- dpo@harmonie-mutuelle.fr

Si les personnes concernées sont insatisfaites du traitement de leurs données personnelles par Harmonie Mutuelle, elles peuvent saisir l'autorité de contrôle compétente

Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL)  
3 Place de Fontenoy - TSA 80715  
75334 PARIS CEDEX 07  
www.cnil.fr

#VosDonneesOntLaParole